

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**RECOURS AU SERVICE D'ASSISTANCE TEMPORAIRE AUX  
COLLECTIVITÉS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD**

**N° 27/2021**

Département du Gard Canton d'Uzès  Commune de La Capelle et Masmolène		<b>Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 04/06/2021</b>			
Date de la convocation 01/06/2021  Date d'affichage de la convocation 01/06/2021  Date d'affichage de la délibération		L'an deux mil vingt-et-un, le quatre Juin, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur GAYTE Xavier			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		1 – Monsieur GAYTE Xavier	x		
		2 – Madame CREISSEN Viviane	x		
		3 – Monsieur SERRES Hervé	x		
Nombre de conseillers: 11		4 – Monsieur FORIEL Jonathan Loup	<b>X</b>		
En exercice	10	5 – Madame CLAUDIA Elodie		x	Anthony PESENTI
Quorum	6	6 – Monsieur PESENTI Anthony	x		
Présents	9	7 – Monsieur PAUL François	x		
Représentés	1	8 – Madame GIULIANI Stéphanie	x		
Votants	10	9 – Madame DURANDO Françoise	x		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN		10 – Monsieur LAURENT Gilbert	x		
<i>Acte rendu exécutoire</i>  <i>Après dépôt en Préfecture</i> <i>le 10/06/2021</i>  <i>Et publication avec</i> <i>modification du</i> <i>11/06/2021</i>		Sens du vote :  <b>Pour: 10</b> <b>Contre: 0</b>			
		<b>ADOPTION À L'UNANIMITÉ</b>			

Le conseil municipal,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

**Considérant** que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard propose un service d'assistance temporaire permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

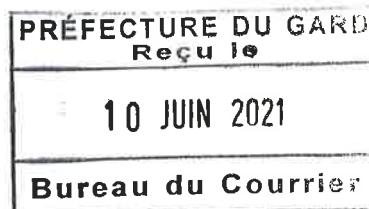
**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service d'assistance temporaire aux collectivités territoriales proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard ;
- d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Signature du Maire



Xavier GAYTE